

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article522>

Le CongÃ© Individuel de Formation - CDD (CIF-CDD)

- Droit des salariÃ©s - Fiches pratiques - Toutes les Fiches -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : samedi 30 aoÃ»t 2008

Mis Ã jour le : samedi 30 aoÃ»t 2008

UGTG.org

PrÃ©sentation

Articles L. 6322-9, L. 6322-34 et L. 6322-35 du Code du travail

Le CongÃ© Individuel de Formation pour le salariÃ© en CDD a lieu Ã la fin de son contrat. Il nâ€™y a pas Ã faire de demande auprÃ©s de lâ€™employeur en principe.

La formation doit commencer dans les 12 mois qui suivent le terme du contrat. Mais si le salariÃ© le souhaite, il peut demander Ã son employeur que son congÃ© de formation ait lieu en tout ou partie avant la fin du CDD. Il faudra alors que lâ€™employeur accepte cette proposition.

Comme pour les salariÃ©s titulaires dâ€™un CDI, la formation ne peut durer plus dâ€™un an ou 1200 heures si elle est Ã temps partiel.

Financement

Ce financement est effectuÃ© grÃ¢ce Ã la contribution Â« 1% CIF-CDD Â» (1% de la masse salariale) versÃ©es par les entreprises.

Conditions liÃ©es Ã lâ€™anciennetÃ© professionnelle :

Pour bÃ©nÃ©ficier de ce congÃ©, le candidat doit justifier de :

[-] Soit de 24 mois consÃ©cutifs ou non, en qualitÃ© de salariÃ© du secteur privÃ©, quelle quâ€™ait Ã©tÃ© la nature des contrats successifs, au cours des 5 derniÃ©res annÃ©es, dont 4 mois, consÃ©cutifs ou non, sous contrat de travail Ã durÃ©e dÃ©terminÃ©e, au cours des 12 derniers mois.

[-] Soit de 6 mois (consÃ©cutifs ou non) sous CDD au cours des 22 mois prÃ©cÃ©dant la fin de votre dernier contrat de travail.

N.B : Ne sont pas pris en compte pour le calcul des 4 mois ou 6 mois de CDD les contrats suivants :

- o Contrats dâ€™apprentissage,
- o Contrats dâ€™insertion en alternance,
- o Contrats conclus avec des jeunes au cours de leur cursus scolaire ou universitaire,
- o Un contrat Ã durÃ©e dÃ©terminÃ©e qui se poursuit par un CDI.

Cependant ces contrats sont pris en considÃ©ration pour le calcul des 24 mois dâ€™activitÃ© salariÃ©e.

Si ces conditions dâ€™anciennetÃ© ne sont pas remplies mais que le candidat est allocataire du rÃ©gime dâ€™assurance chÃ´mage, justifiant de 6 mois de CDD au cours des 22 derniers mois, il peut Ã©galement accÃ©der au CIF (Voir plus bas, le CIF-CDD dÃ©rogatoire).

RÃ©munÃ©ration

En cas de prise en charge (totale ou partielle) des dÃ©penses de formation par lâ€™OPACIF (le FONGECIF Guadeloupe), le stagiaire a droit Ã une rÃ©munÃ©ration versÃ©e par lâ€™OPACIF Ã gale Ã :

- [-] 80% du salaire moyen perÃ©u au cours des 4 derniers mois ;
- [-] 90% si la formation correspond Ã une des actions prioritaires dÃ©finies par la branche.

Si les conditions d'anciennetÃ© ne sont pas remplies mais que le candidat justifie de 6 mois d'activitÃ© en CDD au cours des 22 derniers mois il bÃ©nÃ©ficie :

- [-] Du versement de l'ARE dans la limite de ses droits (au titre du CIF-CDD dÃ©rogatoire) ;
- [-] D'une indemnitÃ© diffÃ©rentielle financÃ©e par l'OPACIF calculÃ©e comme suit : diffÃ©rence entre 80 % du salaire moyen des 6 derniers mois de CDD et le montant brut de l'ARE.

Statut du bÃ©nÃ©ficiaire du CIF-CDD

Lorsqu'il met en oeuvre un CIF-CDD, l'intÃ©ressÃ© est considÃ©rÃ© comme stagiaire de la formation professionnelle au sens du Code du travail (affiliation Ã la SÃ©curitÃ© Sociale, pÃ©riode comptabilisÃ©e pour l'ouverture des allocations chÃ¢mage!)

N.B. : Le salariÃ© en CDD peut demander Ã son employeur de bÃ©nÃ©ficier d'un congÃ© examen au cours de l'exÃ©cution de son contrat de travail dans le cadre de la mise en oeuvre de son CIF CDD.

Le dispositif du CIF CDD dÃ©rogatoire

La convention d'assurance chÃ¢mage du 18 janvier 2006 a prÃ©vu que les allocataires (du rÃ©gime d'assurance chÃ¢mage) qui ne remplissent pas les conditions d'accÃ>s au CIF CDD, peuvent s'ouvrir un droit au CIF-CDD dÃ©rogatoire lors qu'ils ont Ã©tÃ© salariÃ©s en CDD pendant 6 mois, consÃ©cutifs ou non, au cours des 22 mois prÃ©cÃ©dant la fin de leur contrat de travail. Dans ce cas le CIF CDD est dit Ã « dÃ©rogatoire ».

Les objectifs du CIF CDD dÃ©rogatoire

Permettre au chÃ¢meur de suivre une formation pour :

- [-] Changer d'activitÃ© via une reconversion
- [-] AcquÃ©rir une nouvelle qualification
- [-] Perfectionner et Ã©largir vos compÃ©tences

Les conditions du CIF CDD dÃ©rogatoire

[-] Ne pas rÃ©pondre aux conditions d'ouverture du droit au CIF CDD de droit commun

[-] Avoir accompli votre dernier CDD dans un Ã©tablissement privÃ© de la rÃ©gion Bretagne et relevant du Fongecif Bretagne

[-] Avoir Ã©tÃ© en CDD 6 mois consÃ©cutifs ou non au cours des 22 derniers mois prÃ©cÃ©dant la fin de votre dernier contrat de travail en CDD.

N.B. : Certains contrats en CDD sont exclus du calcul des quatre mois exigÃ©s : Contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats d'avenir, contrats conclus au cours des cursus scolaires ou universitaires.

[-] Suivre sa formation pendant la pÃ©riode d'ouverture des droits Ã l'ARE (Allocation de retour Ã l'emploi).

La durÃ©e du CIF CDD dÃ©rogatoire

La durÃ©e maximum du CIF CDD dÃ©rogatoire ne peut Ãªtre supÃ©rieure Ã la durÃ©e des droits Ã l'ARE (Allocation de retour Ã l'emploi) restant Ã courir Ã compter du dÃ©but de la formation.

La rÃ©munÃ©ration durant le CIF dÃ©rogatoire

Pendant le CIF CDD dÃ©rogatoire le demandeur d'emploi reste inscrit Ã l'Assedic et il continue Ã percevoir l'ARE (Allocation de retour Ã l'emploi). Il perÃ§oit en plus une indemnitÃ© complÃ©mentaire calculÃ©e sur la base du diffÃ©rentiel entre 80% de la moyenne des salaires perÃ§us au cours des 6 derniers mois sous CDD et le montant de l'ARE versÃ©e. Cette indemnitÃ© est versÃ©e par l'Assedic.

Les autres frais du CIF

La Commission paritaire peut dÃ©cider de financer :

[-] Les coÃ»ts pÃ©dagogiques : la Commission paritaire peut laisser une partie des coÃ»ts pÃ©dagogiques Ã la charge du stagiaire. Ce montant est alors fixÃ© en fonction du salaire du bÃ©nÃ©ficiaire et de la durÃ©e de la formation. De plus, si le coÃ»t de la formation proposÃ© par l'Ã©tablissement est supÃ©rieur au plafond fixÃ© par le Fongecif pour chaque spÃ©cialitÃ© de formation, le dÃ©passement est aussi laissÃ© Ã la charge du stagiaire. Les coÃ»ts pÃ©dagogiques sont versÃ©s directement Ã l'Ã©tablissement de formation.

[-] Les frais de transport et/ou hÃ©bergement : le financement du Fongecif constitue une participation forfaitaire et non rÃ©visable.

Adresses utiles

1. Fongecif Guadeloupe :

[-] 3 bis, rue Henri-Becquerel - ZI de Jarry
[-] 97122 Baie-Mahault
[-] TÃ©l. : 0 590 32 10 33 - Fax : 0 590 32 11 98
[-] Mail : fongecif-guadeloupe@wanadoo.fr
[-] Carte : [Sur le Plan de Jarry](#)

2. AssÃ©dic :

[-] TÃ©lÃ©phone : 3949
[-] Adresse : Se rapprocher de l'antenne dont vous relevez